

## 5.5 Salaires dans la fonction publique :...

En 2017, tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés, mais hors militaires et apprentis), un salarié de la fonction publique gagne en moyenne en **équivalent temps plein** (EQTP) 2 280 euros nets par mois (*figure 1*). Le **salaire net** moyen est de 2 560 euros dans la **fonction publique de l'État** (FPE), de 2 290 euros dans la **fonction publique hospitalière** (FPH) et de 1 940 euros dans la **fonction publique territoriale** (FPT). Ces écarts traduisent essentiellement des différences de structure d'emploi, notamment de répartition par **catégorie statutaire**. Ainsi, les fonctionnaires de catégorie A sont plus nombreux dans la FPE (49 %) que dans la FPH (20 %) et la FPT (7 %), alors que ceux de catégorie C sont plus nombreux dans la FPT (60 %) et la FPH (38 %) que dans la FPE (11 %).

Sur un an, en 2017, le salaire net augmente de 0,9 % en euros constants en moyenne dans la fonction publique (*figure 2*) : + 1,0 % dans la FPE et la FPT, et + 0,3 % dans la FPH. Sur plus longue période, entre 2011 et 2017, il est globalement stable dans la FPE et progresse modérément dans la FPT (+ 2,5 %) et la FPH (+ 1,1%). Ces évolutions résultent des progressions salariales individuelles, mais aussi des changements dans la structure des emplois dans les trois versants de la fonction publique. En 2017, ce facteur contribue à peine à la hausse des salaires (+ 0,1 point dans chaque versant). Concernant les fonctionnaires, qui représentent environ trois agents sur quatre dans l'ensemble de la fonction publique, les salaires nets moyens augmentent nettement

en 2017 dans les trois versants (+ 1,2 % dans la FPE, + 0,3 % dans la FPH, + 1,0 % dans la FPT), portés par la hausse de la valeur du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de 0,6 % en juillet 2016 puis de celle de 0,6 % en février 2017), ainsi que par la poursuite du **protocole** relatif aux **parcours professionnels**, aux **carrières** et aux **rémunérations** de la fonction publique (PPCR). En 2017, ce protocole se traduit par le transfert d'une partie des primes en points d'indice pour les fonctionnaires de catégorie A et C, ainsi que pour les fonctionnaires de catégorie B de la Police nationale et de l'administration pénitentiaire. Il intègre également des mesures catégorielles, avec la revalorisation des grilles indiciaires de certains corps et cadres d'emplois.

Pour les agents présents chez le même employeur et avec la même quotité de travail tout au long des années 2016 et 2017 (environ deux tiers des salariés pour les trois versants de la fonction publique), le salaire net moyen, appelé aussi **rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP), augmente en moyenne de 2,0 % en euros constants dans l'ensemble des versants : + 2,4 % dans la FPE, + 1,3 % dans la FPH et + 1,8 % dans la FPT (*figure 3*). Ces hausses traduisent les effets liés à l'ancienneté et aux progressions de carrières de cette population. Par construction, elles ne tiennent pas compte des mouvements de main-d'œuvre (départs en retraite, recrutements sur postes de courte durée comme les contrats aidés), contrairement aux évolutions de la moyenne de l'ensemble des salariés. ■

### Définitions

**Salaire en équivalent temps plein** (EQTP), **salaire net**, **fonction publique de l'État** (FPE), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique**, **protocole parcours professionnels, carrières et rémunération** (PPCR) : voir *annexe Glossaire*.

**Rémunération moyenne des personnes en place** (RMPP) : salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

### Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1778, octobre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1766, juillet 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1761, juillet 2019.
- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2019.

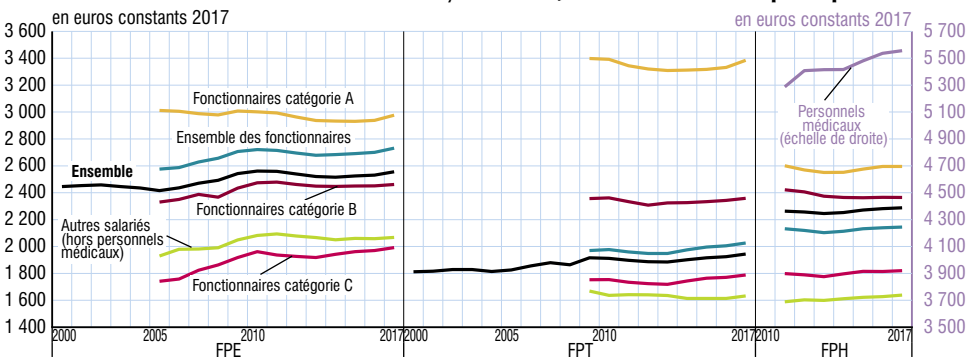
## 1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique

	Ensemble		Fonction publique de l'État		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière	
	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)
<b>Ensemble y c. contrats aidés</b>	<b>2 280</b>	<b>0,9</b>	<b>2 560</b>	<b>1,0</b>	<b>1 940</b>	<b>1,0</b>	<b>2 290</b>	<b>0,3</b>
<i>dont enseignants</i>	<i>2 630</i>	<i>1,6</i>	<i>2 630</i>	<i>1,6</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
<b>Ensemble hors contrats aidés</b>	<b>2 300</b>	<b>0,7</b>	<b>2 590</b>	<b>0,9</b>	<b>1 970</b>	<b>0,9</b>	<b>2 300</b>	<b>0,2</b>
<b>Fonctionnaires</b>	<b>2 340</b>	<b>1,0</b>	<b>2 730</b>	<b>1,2</b>	<b>2 030</b>	<b>1,0</b>	<b>2 150</b>	<b>0,3</b>
Catégorie A	2 960	1,1	2 980	1,3	3 390	1,6	2 600	0,0
Catégorie B	2 400	0,4	2 460	0,4	2 360	0,6	2 370	0,0
Catégorie C	1 820	0,9	1 990	1,1	1 790	1,1	1 820	0,3
<b>Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux)</b>	<b>1 840</b>	<b>0,6</b>	<b>2 070</b>	<b>0,4</b>	<b>1 630</b>	<b>1,2</b>	<b>1 640</b>	<b>0,7</b>
<b>Personnels médicaux</b>	<b>5 560</b>	<b>0,4</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>5 560</b>	<b>0,4</b>
Femmes	2 160	1,0	2 410	1,4	1 870	1,1	2 160	0,4
Hommes	2 470	0,6	2 790	0,5	2 050	1,0	2 720	0,2
Moins de 30 ans	1 660	1,3	1 770	1,5	1 500	1,1	1 690	0,7
De 30 à 39 ans	2 080	0,6	2 220	0,9	1 840	0,3	2 130	0,6
De 40 à 49 ans	2 320	1,1	2 600	1,0	1 990	1,4	2 310	0,2
De 50 à 59 ans	2 470	0,3	2 890	0,8	2 040	0,6	2 540	-0,7
60 ans ou plus	2 890	-0,5	3 270	-0,4	2 220	0,5	3 450	-1,2

/// : absence de résultat due à la nature des choses. Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP - apprentis exclus - des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière hors internes et externes pour le personnel médical (FPH) et de la fonction publique territoriale hors assistants maternels et familiaux (FPT).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

## 2. Évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP dans la fonction publique



Champ : France métropolitaine de 2000 à 2008, France hors Mayotte de 2009 à 2017, hors apprentis depuis 2016. FPE : salariés des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs de 2010 à 2017, des ministères de l'État hors établissements publics en 2009, agents des ministères civils de l'État de 2000 à 2008 hors établissements publics ; FPH : y compris les bénéficiaires de contrats aidés, hors internes et externes pour les médecins ; FPT : hors assistants maternels et familiaux, hors militaires, y compris les bénéficiaires de contrats aidés entre 2012 et 2017, les militaires entre 2009 et 2011, les salariés à temps complet des collectivités territoriales hors bénéficiaires de contrats aidés entre 2000 et 2008.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) de 2009 à 2017, DADS de 2000 à 2009, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 à 2009.

## 3. Rémunération moyenne des personnes en place en 2016 et 2017

	Fonction publique de l'État			Fonction publique territoriale			Fonction publique hospitalière		
	Part des effectifs 2016 présents en 2017 (en %)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)	Part des effectifs 2016 présents en 2017 (en %)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)	Part des effectifs 2016 présents en 2017 (en %)	Salaires en 2017 (en euros)	Évolution 2017/2016 (% en euros constants)
<b>Ensemble</b>	<b>64,0</b>	<b>2 710</b>	<b>2,4</b>	<b>65,7</b>	<b>2 040</b>	<b>1,8</b>	<b>66,6</b>	<b>2 370</b>	<b>1,3</b>
<i>dont enseignants</i>	<i>67,8</i>	<i>2 750</i>	<i>3,1</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
<b>Fonctionnaires</b>	<b>71,4</b>	<b>2 780</b>	<b>2,4</b>	<b>74,4</b>	<b>2 060</b>	<b>1,7</b>	<b>72,5</b>	<b>2 160</b>	<b>1,1</b>
Catégorie A	70,3	3 050	2,7	73,1	3 430	1,9	68,4	2 670	1,3
Catégorie B	75,0	2 510	1,6	73,1	2 410	1,9	72,3	2 400	1,1
Catégorie C	72,8	2 000	1,7	74,8	1 820	1,6	74,6	1 830	0,9
<b>Non-fonctionnaire (hors personnels médicaux)</b>	<b>43,3</b>	<b>2 380</b>	<b>2,5</b>	<b>32,5</b>	<b>1 870</b>	<b>2,7</b>	<b>44,4</b>	<b>1 730</b>	<b>2,2</b>
<b>Personnels médicaux</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>///</b>	<b>64,3</b>	<b>5 990</b>	<b>1,8</b>

/// : absence de résultat due à la nature des choses. Note : salariés présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années. Les agents sont ici classés en fonction de leur situation en 2016. Champ : France hors Mayotte ; salariés - apprentis exclus - des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), de la fonction publique hospitalière (FPH) hors internes et externes pour les médecins et le personnel de la fonction publique territoriale (FPT), hors assistants maternels et familiaux, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).